

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

N°6

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
9	8	9

Le seize février de l'an deux mille dix-sept à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON, convoqué le 9 février 2017 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BRIOULLE, Maire.

Présents : MME DURAND Marie-France, DAVIN-ASHLEY Gilberte, MM BARTHELEMY André, LASAUSSE Daniel, GIBERT Denis, JARNIAC André, GRECHEZ Mathieu

Absents représentés : Mme BARTHELEMY Nadine (pouvoir à DAVIN-ASHLEY Gilberte)

Secrétaire de séance : Madame Marie-France DURAND

Objet : MOTION proposée par le collectif des élus contre le projet et chantier de RTE (P3, P4 et P6) en l'état actuel.

Fin décembre, un événement inattendu a relancé la polémique autour du chantier RTE de rénovation du réseau électrique de Haute-Durance: l'intégralité des documents internes émanant des services préfectoraux a « fuitée » dans la presse locale. Il apparaît que les services de contrôle de l'Etat, regroupés sous la MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature), font leur travail de contrôle depuis le début des travaux du chantier de RTE.

Ces documents datant de septembre 2015 à novembre 2016 sont les rapports de manquements administratifs mettant en relief des anomalies importantes. Tous les services de la MISEN (ONCFC, ONEMA, PNE et DDT) ont participé et soulèvent des irrégularités. Il apparaît que la préfecture et RTE ont été prévenus au fur et à mesure de ces rapports.

Nous noterons les éléments les plus importants du dossier, à savoir qu'il est dénoncé : "des anomalies majeures" concernant les surfaces de déboisements qui explosent, des modifications ale tracé de pistes pour 80% (l'entre **elles rendant leurs caractères provisoires discutables, 85 pylônes contrôlés et aucun conforme aux arrêtés de défrichements, le non respect des mesures d'évitements pour les espèces protégées, des espèces oubliées dans la dérogation, le non respect ale certaines zones humides, ale l'élagage non autorisé sur un site Natura 2000 à enjeux multiples.**

.le 29/09/2016, dans une note officielle adressée au Préfet, le responsable de la DDT demande à celui-ci de réagir et demande un bilan des contrôles de la MISEN en format police afin de " convenir des orientations à suivre en matière d'actions administratives ou judiciaires (...) si les manquements constatés venaient à perdurer". Car en effet il déclare "il est a déplorer que les protocoles définis en début d'année suite aux premiers contrôles du chantier n'aient pas été respectés" et s'inquiète "Il nous semble que ces écarts constituent des éléments de nature à fragiliser les arrêtés préfectoraux délivrés en matière de défrichement et de dérogation espèces protégées, clans un contexte de contentieux »

mise en (langer de la population : un exemple - le chantier a été interrompu en juillet 2016, « suite au signalement par l'ONEI'VIA de chutes de blocs » dans un « secteur de P4 en cours de déboisement en forêt domaniale chi Fournel à rôle de protection ». Des touristes en aval ont pu éviter cette chute de blocs. Un courrier du 17 octobre 2016, adressée à RTE signé pour le Préfet par délégation par le Directeur Départemental des Territoires, alerte RTE : « changer l'emplacement des pistes d'accès, des défrichements directs et indirects, peut entraîner des risques RT71M[naturels]... » .

Dans ce même courrier, le préfet met en demeure RTE d'apporter ses observations, ce qui a été fait par RTE mais sans réelle justification pour la plupart. Doutant sur certains points, le 15 novembre 2016 le Préfet adresse un courrier à la DREAL, pour obtenir l'avis de ce dernier.

A ce rapport nous ajouterons le signalement par des mairies des routes abîmées, la circulation d'engins dépassant le gabarit autorisé. Sur la route de Savines à Puy Sanières cet été : un cycliste perd un bras dans une collision avec une toupie du chantier RTE. Sur la route des espagnols, secteur de l'Argentière la Bessée, après le passage du chantier, un revêtement mal refait : 3 accidents dont 1 grave. Sur cette même route des chutes de pierres ont été reçues sur le véhicule d'un habitant en dessous du chantier il y a une semaine à peine.

Les citoyens et le monde politique continuent ou commencent à s'exprimer pour certains. Nous, le collectif des 83 élus, vous proposons de voter la motion suivante car nous croyons aux compétences des services de l'Etat et en ses représentants légaux qui permettent de donner confiance aux citoyens.

Au vu des éléments portés à notre connaissance, nous, conseil municipal de Saint-Pierre-d'Argençon demandons à tous les services de la préfecture la plus grande vigilance dans le respect des engagements liés à ce chantier, et du strict respect des arrêtés préfectoraux. Nous demandons à monsieur le préfet, des mesures concrètes et efficaces pour leur application afin de garantir pour toutes et tous, le maintien de l'état de droit sur notre territoire ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

Plus largement nous demandons que le chantier soit arrêté pour que ce projet soit redéfini afin qu'il soit en accord avec les enjeux environnementaux, économiques et énergétiques de la vallée de la Haute-Durance. D'autres solutions bénéfiques pour tous sont possibles.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		1

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Pierre BRIOULLE**